



CUSY

BULLETIN COMMUNAL N°3

2095. - CUSY (Hte-Savoie). - La Pallud
1905



EDITORIAL DU MAIRE

Cela fait 14 mois que nous sommes à la tête des responsabilités communales. Une des tâches prioritaires que nous nous étions fixées, concernait la mise en place d'une gestion saine, moderne et rigoureuse.

Nous avons consacré beaucoup de temps à ce problème et nous comptons nous y employer encore. La conjoncture actuelle, (coût élevé des emprunts, mévente du bois), nous incite à davantage de rigueur budgétaire.

Ainsi, notre action se développe et se développera dans trois directions :

1° - rester raisonnable en matière d'emprunts, (la commune de Cusy est dans les 25 communes les plus endettées, sur les 300 du département) en résolvant les problèmes avec clairvoyance, mais sans précipitation.

2° - laisser aux associations locales, aux personnes volontaires, le soin d'affiner certaines réalisations dans la limite de leurs possibilités, ceci dans le but d'alléger la participation financière directe de la commune et d'intéresser un maximum de personnes à la vie communale, pour obtenir une amélioration des relations humaines et un plus grand respect des structures communales.

3° - concentrer nos efforts sur des investissements de qualité, durables, qui serviront au plus grand nombre.

Bien sûr, nous sommes conscients que cette gestion rigoureuse, nécessitant des choix économiques judicieux, peut provoquer des mécontentements, mais nous essaierons d'éviter et d'oublier certaines habitudes ou certains privilèges, pour ne retenir et ne défendre que l'intérêt général. C'est là le sens de l'action que nous entendons mener et c'est notre honneur d'élus.

BUDGET PRIMITIF

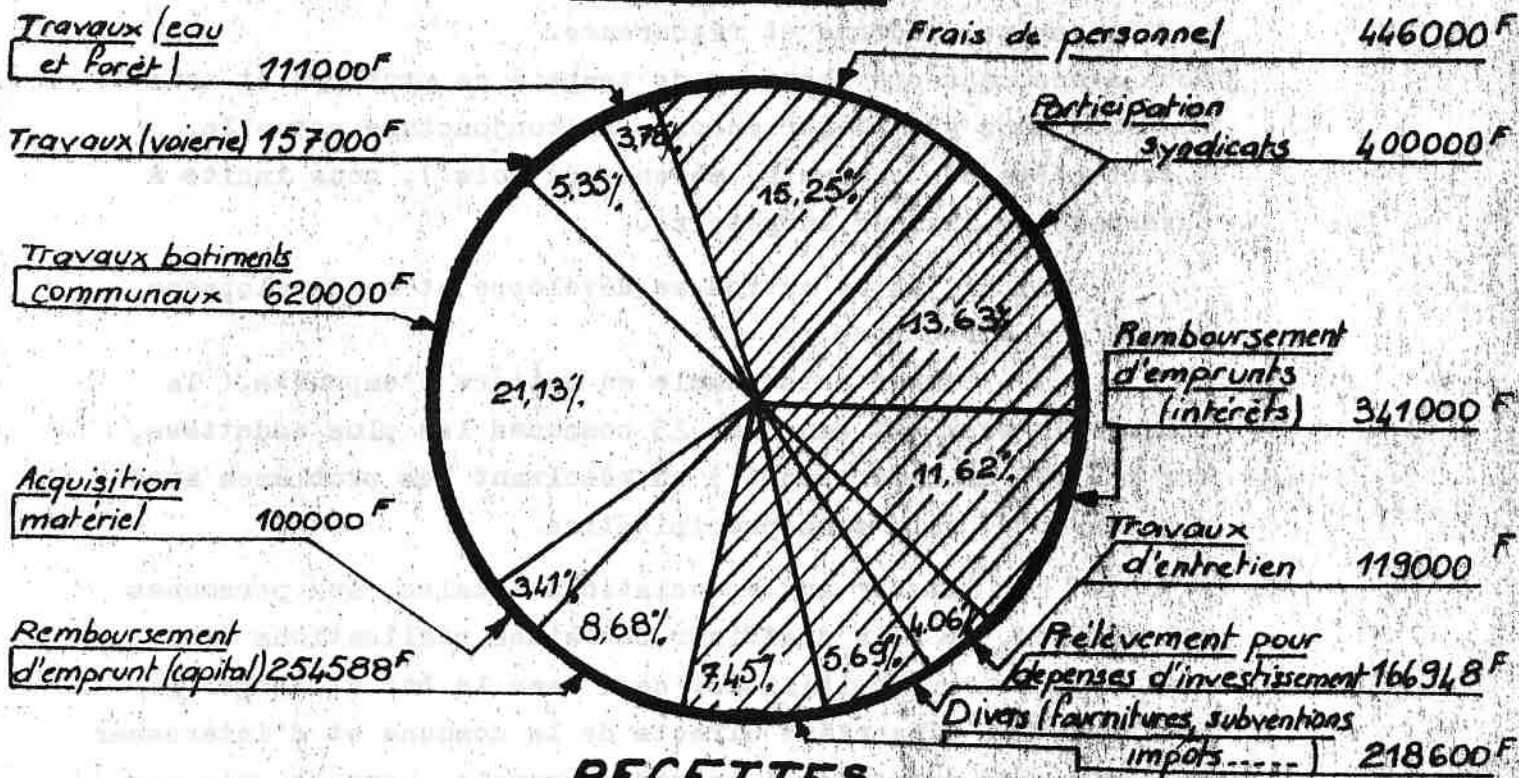
1984

Le Budget Primitif fixe pour l'essentiel des recettes et dépenses prévisibles pour l'année à venir. Malgré la difficulté de faire des prévisions, il doit être établi avec précision, car c'est à ce moment que sont votés les impôts locaux.

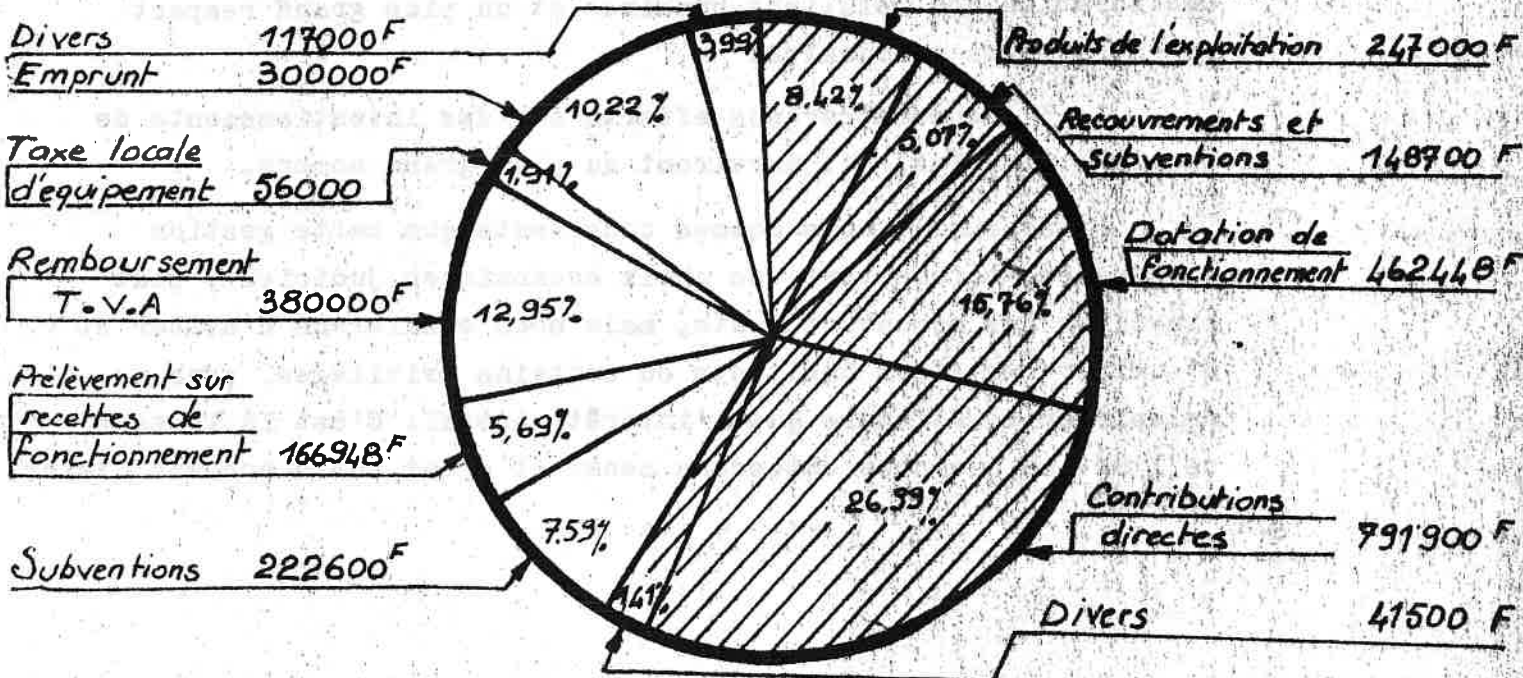
Section de Fonctionnement (partie hachurée) = 1 691 548.00 F.

Section d'investissement (partie claire) = 1 242 548.00 F.

DÉPENSES



RECETTES



LES IMPOTS LOCAUX

Le tableau ci-dessous donne les taux des quatre taxes communales déterminant le montant de l'impôt à payer. Ces taux ont pu jusqu'ici être maintenu à un niveau relativement bas par rapport à ceux appliqués dans le canton. Toutefois, depuis 1980, l'Administration a réévalué fortement toutes ces bases pour les rééquilibrer avec celle de la taxe professionnelle qui, elle, depuis 1976 augmentait chaque année.

En ce qui concerne l'année 1984, les taux communaux n'ont pas été modifiés, mais la hausse appliquée par l'Administration a été de 12 % pour la taxe d'habitation et le foncier bâti - et de 8 % pour le foncier non bâti.

C O M M U N E S	Taxe d'Habitation %	Position	Taxe Foncier bâti %	Position	Taxe Foncier non bâti %	Position	Taxe Professionnelle-%	Position
ALBY/CHERAN	10.20	2ème	13.00	2ème	45.00	6ème	14.70	4ème
ALLEVES	6.35	10ème	8.70	6ème	49.73	3ème	8.32	11ème
CHAINAZ LES FRASSES	9.34	3ème	12.08	3ème	57.13	2ème	18.00	2ème
CHAPEIRY	5.30	11ème	6.40	10ème	31.13	10ème	9.54	10ème
C U S Y	6.98	7ème	7.07	8ème	34.18	9ème	10.20	9ème
GRUFFY	10.30	1er	14.10	1er	73.10	1er	15.00	3ème
HERY SUR ALBY	7.78	4ème	9.77	4ème	46.50	5ème	14.00	5ème
MURES	7.30	6ème	8.50	7ème	36.00	8ème	12.20	7ème
SAINTE-FELIX	6.50	9ème	5.40	11ème	28.86	11ème	10.99	8ème
SAINTE-SILVESTRE	6.64	8ème	7.00	9ème	43.74	7ème	13.76	6ème
VIUZ-LA-CHIESAZ	7.34	5ème	8.96	5ème	48.10	4ème	21.40	1er

TRAVAUX PREVUS AU BUDGET 1984

- aménagement d'une classe maternelle
- toiture du garage derrière le foyer communal (par les employés communaux)
- remise en état de la passerelle du Chéran (par les employés communaux de Cusy et de Gruffy)
- voirie: aménagement de la route de Meuraz
- travaux en forêt: dégagement des anciennes plantations

ACQUISITION DE MATERIEL

- un détecteur de fuites , pour l'entretien du réseau d'eau
- un photocopieur
- une machine à écrire électronique

REVISION DES TAXES D'HABITATION

Depuis 1975, la classification des habitations en vue de leur imposition (eh oui...), au titre de la taxe d'habitation n'avait pas été révisée. Dans le cadre d'une bonne gestion municipale, cette révision s'impose de façon régulière. Fidèle à ses objectifs de transparence et de justice, le conseil municipal, a convoqué la commissions des impôts, pour réajuster les bases de cette imposition sous la présidence de Monsieur le contrôleur principal des impôts. Les révisions effectuées sont logiques et équitables. Gérer, c'est cela aussi et peut-être faire quelques mécontents. Mais chacun a le droit et le devoir, de demander des explications. Enfin, si vous constatez, sur votre feuille d'impôt, une augmentation cette année, pensez que l'Etat et la Région, ont décidé de leur côté, d'accroître leurs recettes.

° ° ° °

LE SIDECA

(Syndicat intercommunal pour le développement du canton d' Alby)

Pourquoi le SIDECA ?

- 450 emplois ont disparu en 10 ans sur le canton.
- Près de 6 actifs sur 10 travaillent hors du canton.
- Fuite très importante du potentiel fiscal (taxe professionnelle)

But du SIDECA:

Le SIDECA regroupe les onze communes du canton; sa vocation est de favoriser l'implantation des industriels, des artisans, des commerçants, sur le territoire des communes qui en font partie; il se propose, pour cela, d'avoir la maîtrise foncière des terrains.

La commune sur laquelle se situe l'action, finance 30% de la dépense, les 10 autres se partagent le reste, soit 7% chacune. Le même pourcentage est respecté en ce qui concerne les recettes.

Activité du SIDECA:

Actuellement, la société C.D.S. (Comptoir savoyard de distribution), s'installe à Alby, ce qui permettra la création de quelques emplois et apportera, dès 1987, une taxe professionnelle à notre commune.

• • • • •

REFECTION DE LA ROUTE DU CHERAN

Conformément à la convention passée le 25 avril 1983, entre la commune et l'entreprise Navet d' Allèves, qui a exécuté des travaux importants chez un particulier près du Chéran, le CV n° I2 a été remis en état au mois de Mai.

Après intervention de la municipalité pour le respect total de cette convention, la couche d'enrobé prévue, (largeur 3 m sur toute la longueur), a été posée. La totalité des travaux a été effectuée aux frais de l' entreprise qui avait utilisé intensément ce chemin.

La majorité des conseillers n'a pas jugé utile d'engager des dépenses pour des travaux supplémentaires sur cette voie secondaire.

Nous pouvons donc être satisfaits d'avoir pu faire réaliser cette opération de remise en état de route sans toucher à nos finances communales qui doivent être consacrées en priorité, cette année, à la construction de l'école maternelle.

o o o o

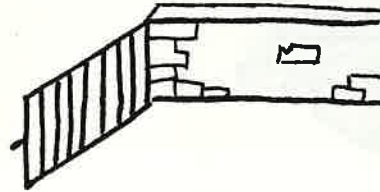
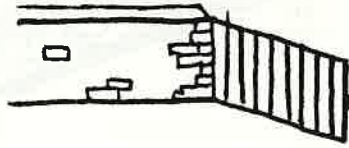
DIVERS

Vous avez constaté que la marchande de fruits et légumes ne fait plus sa tournée à Cusy; le conseil municipal ne pouvant lui proposer ni entrepôt, ni terrain à construire, avait pourtant donné un avis unanimement favorable à sa demande de construction d'un dépôt.

Nous ignorons pour quelles raisons, monsieur RUIZ a annulé sa demande de permis de construire que nous avions transmise, dans les 48 heures, à l'équipement de Rumilly.

o o o o

ECOLE



ECOLE MATERNELLE

Les différentes démarches entreprises auprès de l'autorité académique ayant abouti à l'ouverture d'une classe maternelle d'école primaire dès la rentrée de septembre 1984, appel a été lancé aux divers corps de métiers afin que les travaux de réfection des locaux débutent dès la fin juin.

Ces travaux comprennent :

1^o - Le réaménagement du bâtiment sud-est

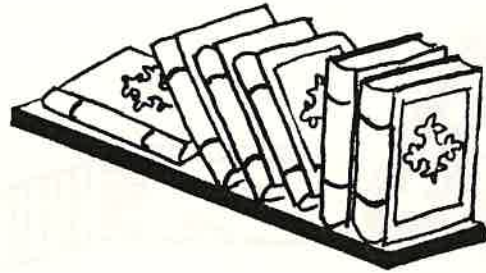
-au rez, création des deux salles, du sanitaire et de la tisanerie, nécessaires au fonctionnement d'une classe maternelle ;

-à l'étage, création d'un local d'accueil pour la bibliothèque et d'une salle de réunion.

2^o - La restauration d'une salle de classe primaire dans le bâtiment de la Mairie.

Une deuxième tranche de travaux prévue pour l'année prochaine permettra, par la construction d'un réfectoire, de parfaire l'équipement de notre groupe scolaire.

Ainsi, dès la rentrée prochaine, la classe maternelle accueillera 25 jeunes enfants sous la houlette d'une nouvelle institutrice, Mademoiselle Annie BRUNIER à qui nous souhaitons la bienvenue dans notre village.



BIBLIOTHEQUE :

En raison des travaux d'aménagement de l'Ecole Maternelle, la bibliothèque est transférée dans les vestiaires du stade de foot, près de la poste en face de la quincaillerie.

Horaire : SAMEDI

9 HEURES 30 - 10 HEURES 30 -

18 HEURES - 19 HEURES -



CHRONIQUE DES ECOLES

Avant 1850, l'école était privée, et ne durait que les 4 ou 5 mois d'hiver. Elle était installée dans l'un ou l'autre des hameaux, là où se trouvait un local disponible. Le régent, (ainsi appelait-on le maître d'école), était payé par les familles à raison de 0,75 f, 1 f ou 1,25f par mois et par élève, selon que celui-ci apprenait à lire, à lire et écrire, à lire, écrire et chiffrer. Il était nourri à tour de rôle par les familles, parcourant parfois 3 à 4 kms pour trouver sa pitance. Aux premiers beaux jours, riche d'un pécule de 200 francs, le régent faisait son baluchon et retournait à ses champs jusqu'à la Saint-André prochaine.

A dater de 1850, les instituteurs, choisis par le conseil communal, seront rétribués, d'abord partiellement, puis en totalité, par la commune.

Voici la chronique des écoles, telle qu'on peut la lire au travers des délibérations du conseil municipal:

1851

Les trois instituteurs qui ont fait l'école cet hiver retireront chacun une part du subside annuel, proportionné au nombre d'élèves pauvres qui viendront à l'école. Les sieurs Grosjean Jean, Rochon Urbain recevront 40 livres et le sieur Duffourd Etienne qui a enseigné 1 mois de plus que les autres, 60 livres.

1852

Le sieur Jean-Marie SAINT-Marcel, approuvé par l'archevêque de Chambéry en 1834, est autorisé à donner des leçons élémentaires à La Troppaz .

1853

Duffourd Etienne de Cusy, instituteur au chef-lieu:
61 élèves

Grosjean Jean de Cusy, au hameau de lachat: 37 élèves
Rochon Urbain d'Arith, au hameau de La Troppaz: 59 élèves
(la population est, alors de 1500 âmes)

1858

Règlement organique des écoles de Cusy

(Mandement d' Albens, province de Savoie-propre)

- art.1 : A dater de la rentrée prochaine, il sera établi 4 écoles dans la commune.
- art.2 : Les écoles de garçons se tiendront, l'une au chef-lieu, dans la maison du sieur Joseph Collomb, l'autre au hameau des Christollet, dans la maison du sieur Jean Christollet. Les écoles des filles auront lieu dans la maison qu'habite l'institutrice Michelle Chappuis, au chef-lieu, et l'autre dans celle, vacante, du sieur Jean Laubé, au même lieu, en attendant que la commune ait pu se procurer un local plus central pour la construction d'une maison d'école.
- art.3 : Le cours scolaire sera de huit mois seulement, commençant au 1er Novembre et finissant au 1er Juillet; un cours plus prolongé est jugé sans utilité, les enfants abandonnant l'école pour les travaux des champs. La classe aura lieu deux fois par jour et durera 3 heures chaque fois, la classe du matin commençant à 8 heures et celle du soir à 1 heure de relevée.
- art.4 : Les traitements, payables par trimestre sont fixés comme suit:
-à chaque instituteur 270 francs annuels
-à chaque institutrice 230 francs annuels
(le traitement du Vicaire est de 600 francs)
- art.5 : La commune prend à sa charge le logement des instituteurs et la location des salles de classe, à savoir:
20 francs pour l'école de Chappuis Michelle
40 francs pour chacune des trois autres
- art.6 : Il est établi un minerval annuel de 2 francs par élève pour les familles aisées, dites de première classe; de 1 franc pour les familles de deuxième classe; l'école sera gratuite pour les enfants des familles indigentes.
- art.7 : Les écoles seront régulièrement inspectées, une à deux fois le mois, par le conseil délégué, assisté parfois par

le proviseur mandement, afin de suivre et constater les progrès des élèves, stimuler ceux-ci et le zèle de leurs maîtres et le cas échéant, provoquer son remplacement.

1859

Gruffaz Antoine, de BLOYE, instituteur breveté par le proviseur des études d'Annecy, reçoit un traitement de 400 f. annuels; Chappuis Michelle, de CUSY, recevra un traitement de 265 f.; si elle parvient à s'adjoindre Mariette Grosjean, de CUSY, non brevetée, le traitement sera porté à 400f.

1861

CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE ET MAISON D'ECOLE

Le projet de construction est évalué à 12 000 f.

La commune a déjà un passif de 17 554 f.

On envisage la vente de communaux épars dont la commune ne retire aucun revenu; le produit de leur aliénation peut s'élever à 8 ou 10 000 f. (il sera en fait de 4000 f.):

- Tèpe au pré Pernant
- Champ et tèpe aux Replats
- Pâturages aux Ecarier
- Pâturages chez Bogey
- Pâturages et broussailles à la Monderesse
- Pâturages aux Liteaux
- Pâturages et broussailles aux Etrais

soient 79 journaux 210 toises ou 23 ha 44 a 69 ca.

(on estime le journal à 29,48 a, la toise à 7,37 ca, le pied à 0, 92 ca.)

1862

Acquisition d'un emplacement pour les écoles.

Le terrain est acheté à l'Hôtel- Dieu (Hospices) de Chambéry, pour la somme de 200 f. ; il est d'une contenance de 100 toises ou 7a 37 ca 19 m² ; la contenance de ce terrain est jugée insuffisante par le préfet, et doit être étendue à 31 a.

La commune sollicite alors la cession gratuite du terrain par les Hospices pour services rendus par le passé, mais se heurte à un refus.

La vente s'élèvera à 800 francs.

1862

Liste des enfants inscrits gratuitement aux écoles pour indigence :

- Ecole de garçons du Chef-Lieu 31
- Ecole de filles 42
- Ecole des Christollets 16

La Commune compte alors 1 478 habitants.

A suivre



LA VIE DES ASSOCIATIONS : LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes a tenu son Assemblée Générale le 30 Mai. Toutes les Sociétés de la Commune étaient représentées.

Le bilan de l'année écoulée a été présenté par le Président.

L'année 1983 s'est terminée dans une ambiance de fête avec le réveillon à la Salle Communale.

Le 18 Février, c'était "BALOURIA", soirée patoisane orchestrée par Messieurs Brunier et Tavernier et, pour la première fois, la participation de la chorale locale.

A Retenir les fêtes prochaines

- 13 Juillet bal gratuit et feux d'artifices
- 15 Juillet montée pedestre au Chalet du Trouset
- Début Août tournoi de volley sur le terrain des sports.



SOCIETE DE CHASSE DE CUSY

L'A.C.C.A. comporte un effectif d'environ une cinquantaine de chasseurs dont une femme Corinne DAGAND-SERAND - qui vient de réussir brillamment le permis en 1984.

Chacun conscient de développer et de préserver le cheptel, est amené à limiter les jours de chasse et les prises autorisées. A cet effet, depuis quelques années, la Société a fait et continuera à faire des efforts, pour maintenir l'équilibre de la Faune par des lâchers de lièvres - lapins de Garenne - faisans - canards - et chevreuils. Notons également qu'un agrainage quasi permanent est effectué par les responsables de la commission Gibier -

Au début de l'année 84, des travaux d'aménagement de la mare et la création d'un second point d'eau ont été réalisés où l'expérience du COLVER a été très positive.

Les Chasseurs n'ont finalement que peu de pouvoir sur le devenir du gibier. Que peuvent-ils faire de plus que de limiter leurs prélèvements et procéder à quelques aménagements pour tenter de reconstituer en partie des milieux propices à la Faune ?

La chasse - le gibier et sa question, c'est l'affaire exclusive des chasseurs et non pas celle de certains pseudo-protecteurs de la nature.

Néanmoins, il est important de rappeler qu'il existe une réglementation permanente en matière de DIVAGATION des chasses (voir arrêté Préfectoral de 1980 dans le cadre de la lutte contre la rage

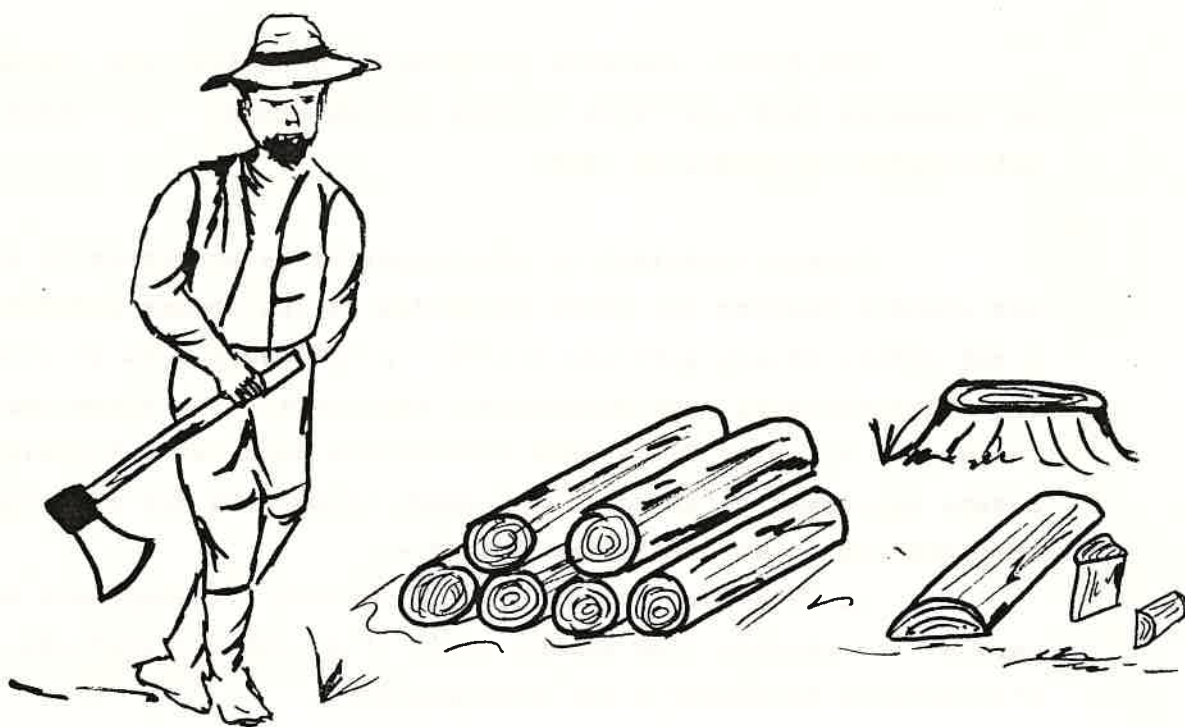
L'ouverture de la saison 84/85 est fixée par notre département au 9 Septembre 84.

Amis chasseurs, soyons sportifs et responsables.

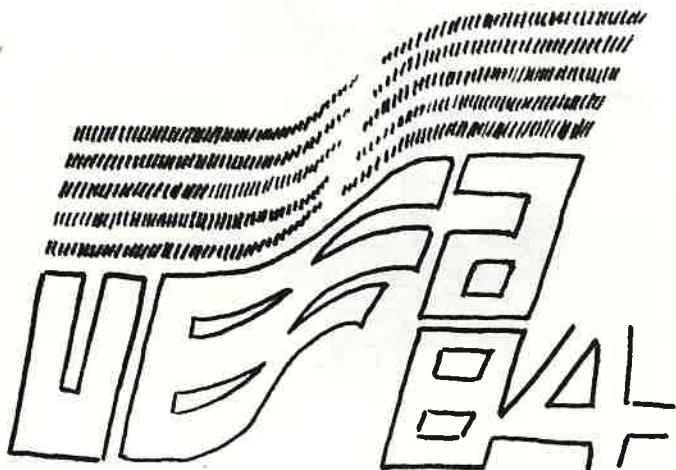
N B :

SI VOUS REMARQUEZ UNE DESTRUCTION D'UN POULAILLIER DANS LA COMMUNE, N'HESITEZ PAS A SOLLICITER LA PRESENCE DES GARDES COMMUNAUX : Joseph FOSSORIER et Didier BRUNIER — OU DU CHASSEUR DETENANT LE PERMIS "NUISIBLES" — Pierre GRELLIER,

XXXXXXXX



Cet automne, une coupe de sapins sera sans doute exploitée en bordure de la rouge de Banges. L'abandon sur place des bois d'ébranchage risquant de porter tort aux jeunes plants, ces branches devront être enlevées. Les personnes intéressées par la récupération gratuite de ce bois de chauffage sont invitées à se faire connaître à la Mairie.



* AMENAGEMENT DU "TERRAIN DES SPORTS" DE LA PALLUD *

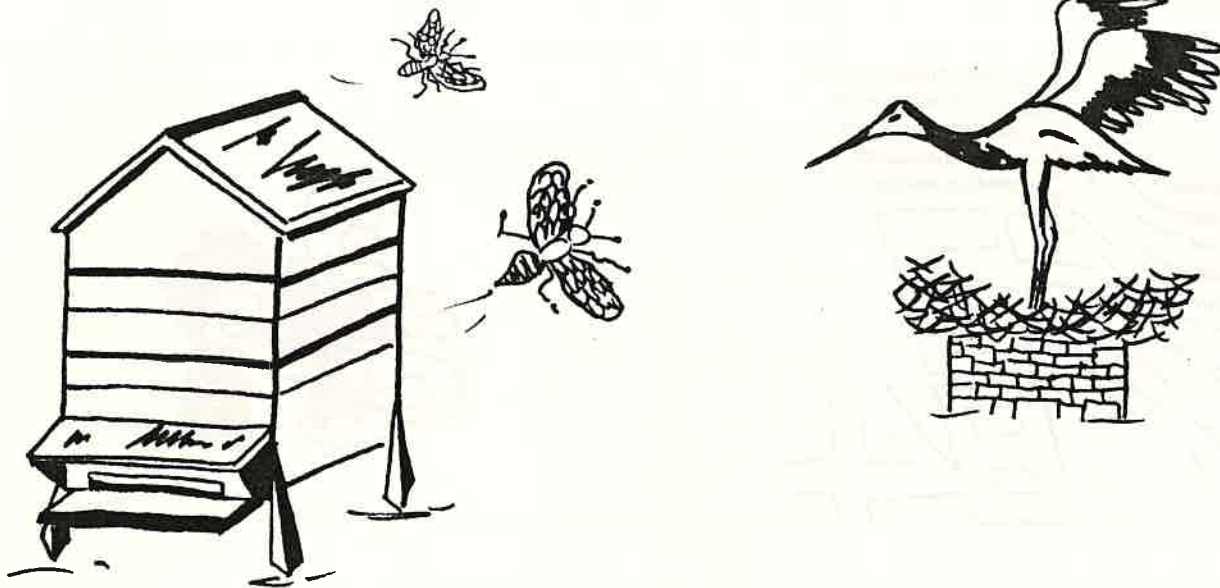
L'humidité et le mauvais état de ce terrain communal, rendait son entretien difficile et son utilisation pratiquement impossible.

C'est pourquoi la commune profitait de remblais provenant des travaux de la route départementale, dans le défilé de Banges et décide d'assainir ce terrain. Le dépôt de quelques 35 cm de gravier, dûment nivelé et compacté, sur toile isolante, par l'Entreprise locale, a permis pour un investissement très raisonnable, d'obtenir un terrain accessible à toute sorte d'utilisation ; à savoir :

-Installation de manèges pour la vogue et la foire d'automne ;

-Après quelques aménagements de l'utiliser par les Sociétés Sportives et les Enfants des Ecoles.

Rappelons qu'il existe à proximité du terrain, des vestiaires avec douches et qu'il serait bien dommage de ne pas profiter de ces installations que de nombreuses communes nous envient.



ASSOCIATION FAMILIALE RURALE DE CUSY ET ENVIRONS

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

LA RUCHE : Elle aura lieu du 16 Juillet au 12 Août 1984 dans la salle des fêtes de CHAINAZ LES FRASSES - en raison des travaux envisagés à CUSY pour l'implantation de l'école maternelle.

La fête de LA RUCHE est fixée au 12 Août toujours à CHAINAZ LES FRASSES.

TROISIEME AGE :

7 JUIN 1984 - Rassemblement départemental à LA ROCHE SUR FORON. Une information a été adressée à chacun des membres de l'Association Familiale de CUSY.

24 JUIN 1984 - Sortie du Club pour ce dimanche en excursion dans le VALROMEY, col de RICHEMONT, barrage de GENISSIAT.

8 au 10

SEPTEMBRE 84 - Séjour en ALSACE par car GRILLET ouvert à tous avec priorité aux membres du 3^e âge de l'association et par ordre d'inscription avec versement de 500 FRF avant le 31 Juillet.

26 SEPT. au

3 OCTOBRE 84 - Séjour et excursions à CARRY LE ROUET en Méditerranée organisés par l'UNION DEPARTEMENTALE des Associations Familiales, inscriptions auprès de Georges JUILLET à CUSY.

CHOUCROUTE : Samedi 1^{er} Décembre au FOYER COMMUNAL DE CUSY.

ADOLESCENTS : Les dates d'un camp d'été seront communiquées à chacun.

AMICALE BOULE DE CUSY

Le 26/4/84, par un temps splendide, l'Amicale Boule de Cusy a organisé, comme chaque année, son grand concours de quadrettes. Comme toujours les participants ont été nombreux, les parties de qualité et les meilleurs ont gagné.

A partir de 1984 ce grand concours porte et portera le nom de MEMORIAL CELINE MILLION.

Tous les boulistes et tous les cusillards ne peuvent que se réjouir que soit perpétué le nom de la "mémé" Million. Qui ne se souvient de la gentillesse, du dévouement de mémé Million, toujours attentive, proposant un pull-over aux acharnés qui ne s'apercevaient pas que la nuit avançait et que le temps fraîchissait, offrant un vin chaud à ceux qui travaillaient bénévolement pour notre salle communale, offrant une limonade aux enfants attardés avec leur père.

La qualité de la vie, la joie d'être bouliste, c'est à des gens de la qualité de mémé Million que nous les devons.

Que ce premier mémorial, qui a vu triompher deux équipes de Cusy, (bel hommage de nos boulistes à leur mémé Million), soit l'occasion de perpétuer son souvenir et de maintenir sur nos jeux de boules, son état d'esprit plein de jeunesse souriante.

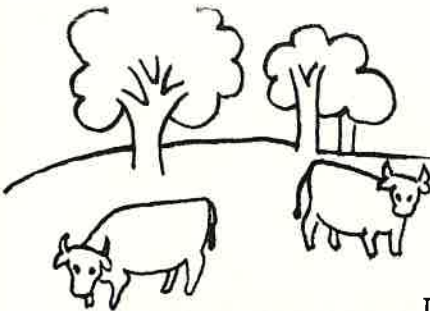
Résultat du concours:

1/2 finale

- Fossorier Joseph, Barut Alfred (Cusy) associés à Métral Joseph et Coissard Albert (Annecy) battent l'équipe Mossaz (Gillon).
- Duffourd Henri, Fossorier Henri, Petit René, Paccard Jean-Claude, tous de Cusy battent Million Paul, Buttin Noël, Buttin Michel, Mozzi Gino (Cusy).

La victoire finale revient à la quadrette Duffourd Henri, secrétaire de l'Amicale Boule, sur la quadrette Fossorier Joseph, sur le score très serré de 15/14 .

Au concours complémentaire, Duffourd Alfred, Jacquard Raymond, Guers François, Bolomey Alain perdent en finale .



DES VACANCES ORIGINALES, SIMPLES, NATURELLES ...
DANS UN CADRE DE MONTAGNE... TELS SONT LES AVANTAGES OFFERTS
PAR LES GITES RURAUX ET LES CHAMBRES D'HOTE EN HAUTE-SAVOIE...
SUR NOTRE COMMUNE, PLUSIEURS POSSIBILITES SONT AINSI
OFFERTES OU CHAQUE VACANCIER PEUT TROUVER DETENTE ET ACCUEIL
CHALEUREUX...

LES GITES RURAUX : Locaux indépendants et meublés, dont la
location peut s'effectuer à la semaine,
au mois ...

LES CHAMBRES D'HOTE : Une forme d'accueil chez l'habitant qui
assure chambre et petit déjeuner, avec,
sur notre commune, possibilité de cuisine
ou de demi-pension... prestations à la
journée, à la semaine ou au mois ...

Pour tout renseignement, s'adresser en Mairie, le matin, aux
heures ouvrables . Tel. (50) 68.13.29.

Il existe d'autres formes d'accueil :

- Les classiques locations meublées
- Le camping sur terrains parfaitement aménagés...

o o o o

CUISINE

Recette extraite du " JARDIN DU BON DIEU ", du savoyard
Paul VINCENT ... un savoureux dictionnaire des plantes sauvages.

COTES DE PORC A LA RHUBARBE

Pour 4 côtes de porc, compter 1 kg de rhubarbe épluchée, coupée,
blanchie 5mn à l'eau bouillante, égouttée.

Faire cuire les côtes à la poêle avec un peu de beurre, saler,
poivrer, les retirer du feu en les tenant au chaud dans le plat
de service...Mettre 40 gr de beurre dans la poêle, y faire cuire
la rhubarbe avec un morceau de sucre, en remuant. Disposer les
tronçons de rhubarbe autour du porc et servir ...

L E J U D O

Amis sportifs bonjour,

La saison 83 - 84 - se termine pour le judo qui ne se porte pas trop mal, malgré quelques déceptions il est vrai. Quand les Ravanel, Bich et Dumont se sont vu la route des championnats de France FFJDA barrée par les Sports-Etudes qui font 20 heures de judo par semaine alors qu'elles n'en font que 3 Heures. De même en UMSS (Sport Scolaire) où la route a été également barrée par les mêmes Sports-Etudes.

Mais en revanche quelle satisfaction quand Nathalie et Agnès RAVANEL, Isabelle DUMONT et Yannick GRUAZ ont été sélectionnés en championnat de France F.S.G.T. à PARIS. Isabelle et Agnès sont revenues de la Capitale avec une place de 5ème et pourtant elles étaient entourées de beau monde : 7 champions de France, 4 champions d'Europe et une championne du Monde. Aussi un grand bravo à nos deux brillantes représentantes du club.

Cette année le club a récolté quelques dizaines de médailles et trois coupes face à des équipes comme RUMILLY, AIX LES BAINS, MONTMELIAN, LA RAVOIRE, LA ROCHETTE et le trophée de notre commune a été remporté par CUSY.

Voilà le bilan d'une saison bien remplie. Aussi, si l'envie vous prend de venir même en observateur, les portes de notre club sont toujours grandes ouvertes à tous.

Les inscriptions se font au mois de Septembre lors de la réouverture du Club. Donc à bientôt.

LE PRESIDENT.

REGLEMENTATION DES COUPES D' AFFOUAGE

Pour permettre une exploitation rationnelle des coupes de bois de chauffage dans les communaux, nous précisons les règles qui doivent être respectées par tous :

- ont droit d'y participer tous les résidents ayant foyer dans la commune.
- chacun doit se conformer à toutes les indications du garde forestier.
- il est interdit aux affouagistes de commercialiser tout bois de chauffage, qu'il provienne de la coupe ou de sa propriété.
- le bois exploité dans les coupes affouagères ne doit pas franchir les limites territoriales de la commune.
- les inscriptions ont lieu chaque année à partir du 1^o octobre; se présenter à la mairie pour y signer un engagement.
- une participation est demandée aux affouagistes pour l'entretien des pistes de vidange et pour le renouvellement des plantations.

Toute infraction à ce règlement entraînera le rejet pur et simple des nouvelles demandes d'inscription qui pourraient être présentées par les contrevenants.

Traditionnellement, ces coupes de bois sont attribuées chaque année en accord avec l' O.N.F.; elles ont l'avantage de permettre un bon entretien de la forêt, dans le cadre des opérations sylvicoles.

o o o o